



GUIDE DES AIDES SOCIALES ÉTUDIANTES 2025

FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS
ROUENNAIS





EDITORIAL

Bienvenue dans l'édition 2025 du Guide des Aides Sociales Étudiantes (GASE) !

Depuis plus de 27 ans, la **Fédération des Étudiants Rouennais (FEDER)** s'engage avec passion **pour défendre, représenter et accompagner les étudiant.e.s de Haute-Normandie**. Aujourd'hui plus que jamais, dans un contexte où **l'accès aux droits et aux aides est essentiel** pour construire sereinement son parcours au sein de l'enseignement supérieur, nous sommes fiers de vous proposer ce guide actualisé et enrichi.

Face à l'augmentation des coûts de la vie étudiante, à la montée des inégalités et aux défis sociaux qui marquent notre génération, nous croyons fermement que l'information est une arme puissante contre la précarité. **Le GASE 2025** rassemble ainsi **l'ensemble des dispositifs existants** pour vous aider à trouver **une réponse rapide, claire et adaptée à vos besoins** : aides financières, accès au logement, santé, mobilité, accompagnement pour le handicap, alimentation, emploi étudiant... Tout est réuni pour faciliter votre quotidien.

Notre ambition est simple : **faire en sorte qu'aucun étudiant.e ne soit laissé de côté**. Ensemble, informé.e.s et solidaires, nous pouvons construire une vie étudiante plus juste et plus épanouissante.

La Fédération des Étudiants Rouennais reste à vos côtés.





SOMMAIRE

Aides Financières.....	3
Aides étudiantes.....	3
Aides du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche	5
Aides Normandes.....	10
Autres aides financières.....	12
Prêts et aides privées.....	14
Aides à la mobilités.....	15
Mobilité Nationale.....	15
Mobilité Internationale.....	16
Aides aux situations d'handicaps.....	19
Aides aux soins.....	22
Aides au logement.....	23
Aide aux transports	24
Transports Nationaux et Régionaux.....	24
Transports Locaux.....	25
Transports Internationaux et Nationaux.....	26
Aide à la restauration.....	27
Aides à l'emploi.....	31
Aides financières pour l'obtention du BAFA.....	31
Recherche d'emploi.....	33
Aides aux loisirs et bien-être.....	34
Lieux ressources.....	37
Contact presse.....	39



Aide Étudiantes

Le statut étudiant

Les bénéficiaires d'une carte étudiante profitent de nombreuses réductions liées au statut étudiant. De nombreux services voient leur coût diminué sur présentation de cette carte comme les entrées dans des lieux culturels, l'abonnement aux transports... Il permet aussi d'avoir accès en fonction des établissements aux bibliothèques universitaires, au service de santé étudiant de l'université offrant des soins gratuitement.

De plus, en fonction des établissements, des tutorats peuvent être mis à disposition des étudiant.e.s.

Concernant les étudiant.e.s internationaux, les services internationaux de votre établissement peuvent vous renseigner concernant toutes les possibilités d'aides s'offrant à vous.

Les initiatives étudiantes pour les étudiant.e.s

L'entraide par les pairs est une notion majeure de l'engagement des associations étudiantes du réseau de la FEDER. En effet, nous même en étude nous connaissons les difficultés que rencontrent ce public, ainsi nous nous mobilisons au quotidien pour l'améliorer ! Voici quelques initiatives :

Bourse aux livres de la Corpo Pasteur (BDE des filières Droit, Economie et Sciences Politiques),

Distribution gratuite de matériel de prévention en soirée...

Sur présentation de ta carte étudiante, bénéficie de réduction par livre. Tu peux commander tout type de livre, et c'est accessible qu'importe ton campus ! Toutes les informations sont sur leurs réseaux sociaux.

Chaque BDE possède ses propres partenaires en ville ou en fonction de leur filière, n'hésitez pas à vous renseigner afin de pouvoir bénéficier de leurs réductions.

Aide Étudiantes

Épiceries sociales et solidaires

La précarité économique étudiante a toujours existé et malheureusement est encore très présente. Des initiatives étudiantes ou établissements ont vu le jour afin d'y pallier.

A Evreux

Le BDE La Musse et BESIAPS mettent à disposition des étudiant.e.s de leurs établissements des actions "Paniers de Légumes" pour te procurer des denrées locales et accessibles !

A Rouen

Depuis maintenant 4 ans, l'Agoraé, une épicerie sociale et solidaire basée à côté du campus de Mont Saint Aignan, accueille environ 300 bénéficiaires. Ces personnes peuvent bénéficier de produits variés comme des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'entretien à 20% des prix du marché mais aussi de profiter d'un lieu de vie composé de canapés, d'un baby-foot, une bibliothèque. Ce dernier espace est un lieu convivial pour l'ensemble des étudiant.e.s bénéficiaires ou non. Pour en bénéficier retrouve toutes les informations par mail :

agorae@feder-rouen.org

Ou sur notre site internet :

AGORAé | FEDER





AIDES FINANCIÈRES

Aides du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche

Les aides du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (MESR) sont délivrées ponctuellement ou de façon annuelle par le Centre Régional des Oeuvres Universitaire et Scolaire (CROUS) afin d'aider les étudiant.e.s à poursuivre des études supérieures dans les meilleures conditions.

Les étudiant.e.s bénéficiant de ces aides sont exonéré.e.s du paiement des frais d'inscription à l'université, de la CVEC, ont accès aux repas CROUS à 1€ et sont prioritaires sur les attributions de logements CROUS. Leur maintien est fonction de l'assiduité de l'étudiant.e, de sa présence aux examens et de l'avancée de ses études.

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Les Bourses sur Critères Sociaux ou BCS sont les principales bourses versées par l'Etat aux étudiant.e.s. Elles sont destinées à financer leurs études supérieures sur une durée de 10 mois, renouvelables chaque année scolaire. Cependant, sous certaines conditions il est possible de bénéficier d'un versement sur 12 mois.

L'étudiant.e doit être inscrit.e dans une formation initiale dans un établissement public ou privé accueillant des étudiant.e.s boursier.ère.s que ce soit en France ou dans un autre État de l'Union européenne. L'étudiant.e doit également être âgé.e de moins de 28 ans au premier septembre de l'année scolaire afin de prétendre à cette aide. Cette limite d'âge peut être reculée dans certains cas. Si vous avez des enfants, l'âge est reculé d'un an par enfant à charge.

Afin d'en bénéficier, il vous faudra compléter un Dossier Social Etudiant - DSE sur messervices.etudiant.gouv.fr entre mi-janvier et fin mai. Passé cette date, le traitement de votre dossier pourra être étudié qu'en cas de changement de situations (décès, divorce, maladie...).



AIDES FINANCIÈRES

Aides du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche

L'éligibilité de l'étudiant.e pour l'attribution d'une bourse sur critères sociaux est calculée sur la base:

- Des ressources et des charges des parents
- Du nombre d'enfants à charge scolarisés dans l'enseignement supérieur ou autre
- De l'éloignement entre le lieu d'études et le domicile familial.

A partir de ces critères sera obtenu un montant de points de charge, qui équivaldra à un échelon de bourse précis.

Aide au mérite

L'aide au mérite est destinée aux étudiant.e.s ayant obtenu un mention «Très Bien» au Baccalauréat, rempli un DSE et pouvant bénéficier d'une bourse sur critères sociaux. L'aide au mérite sera attribuée automatiquement lors de la composition du DSE.

Elle est versée sous forme de 9 mensualités de 100 euros par an soit un total de 900 euros.

Attention la bourse peut tout de même être suspendue pour tout manquement d'assiduité aux cours tout comme aux examens, ou lors d'un redoublement (sauf condition médicale grave).

[Aide au mérite pour étudiant boursier | Service-Public.fr](#)



Aides du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche

Aides spécifiques

Les aides spécifiques peuvent être attribuées à un.e étudiant.e de moins de 35 ans. Il n'y a aucune limite d'âge pour les étudiant.e.s en situation de handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Vous pouvez appeler le numéro national : 0 806 000 278 pour tout renseignement sur les aides spécifiques.

ASAA - Aide spécifique annuelle

L'aide spécifique annuelle est équivalente à la Bourse sur Critères Sociaux. Cette bourse s'adresse aux étudiant.e.s ayant des difficultés financières mais qui ne remplissent pas la totalité des critères pour bénéficier de la BCS. Les cas typiques d'étudiant.e.s ayant droit à cette aide sont des étudiant.e.s :

- En situation de rupture familiale
- En reprise d'études ayant plus de 28 ans et ne percevant pas de ressources supérieures au barème d'attribution des bourses
- Déclaré.e.s indépendant.e.s de leurs parents et ne bénéficiant plus du soutien matériel de ceux-ci. Le versement d'une pension alimentaire par décision de justice ne faisant pas obstacle aux versements d'une allocation annuelle au titre de l'autonomie.

Et tout autre situation particulière si la commission le juge légitime

Attention, pour faire une demande d'ASAA, il faut d'abord remplir un DSE et faire une demande de BCS, dans laquelle vous pourrez exposer votre situation particulière.

L'ASAA est versée sur au moins 6 mensualités, par défaut durant 10 mensualités.



AIDES FINANCIÈRES

Aides du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche

Elle équivaut à un droit de bourse et peut être renouvelée l'année suivante, de la même manière que la BCS. L'ASAA donne ainsi automatiquement droit à l'exonération des frais d'inscription à l'université et de la CVEC. De plus, elle peut être cumulée avec une aide à la mobilité internationale, une aide spécifique ponctuelle et une aide au mérite.

[Allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté | Service-Public.fr](#)

ASAP - Aide spécifique ponctuelle

A cette aide, est éligible tout.e étudiant.e rencontrant une situation grave à un moment donné, sur une période réduite au cours de l'année scolaire. Une évaluation sociale sera alors réalisée afin d'attester de la gravité de la situation. La seule condition pour pouvoir bénéficier de cette aide ponctuelle est d'être étudiant.e en formation initiale. Si la situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent être accordées lors d'une même année. L'aide est versée en une seule fois. Son montant maximal représente une BCS annuelle d'échelon 2. Si plusieurs aides ponctuelles sont versées au cours de l'année, elles ne pourront pas excéder deux fois ce montant.

En cas d'extrême urgence, l'allocation peut être versée avant le passage en commission ; c'est le directeur qui en est décisionnaire, après une évaluation sociale.

Afin de réaliser une demande d'aide d'urgence ponctuelle, vous devrez prendre contact avec l'assistant.e social.e du CROUS en charge de votre secteur d'étude.

[Allocation spécifique ponctuelle pour étudiant en difficulté | Service-Public.fr](#)



AIDES FINANCIÈRES

Aides du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche

Formation Paramédicales, Sociales et de Santé

Contrairement aux autres régions françaises : où les bourses attribuées aux formations paramédicales, sociales et de santé sont de la compétence de la région, le Conseil Régional de Normandie confie au CROUS Normandie la gestion des aides étudiantes. Le dossier est ainsi à constituer auprès du CROUS.

[Les bourses d'études régionales pour les apprenants des formations sanitaires et sociales - Crous Normandie](#)

Établissements d'enseignement

Chaque établissement met en place un service dédié à l'accompagnement des étudiant.e.s. Leurs responsables pourront t'aider pour trouver des réponses aux difficultés que tu rencontres !

L'université de Rouen propose plusieurs aides et accompagnement sur la thématique sociale.

Elle propose une boutique santé sociale, l'exonération des frais d'inscription (sur critères)...

Tu peux consulter leur site pour avoir plus d'informations :

[Accompagnement social - Université de Rouen Normandie](#)



Dispositif Avenir

Ce dispositif mis en place par la région Normandie a pour objectif de guider les étudiant.e.s normand.e.s dans la recherche d'emploi. Il permet de tester différents métiers afin d'élargir son horizon professionnel et ainsi de mieux appréhender la réalité du marché du travail. La durée de la formation comprend 600 heures, dont 460 en centre et 140 en entreprise.

Les coûts pédagogiques sont entièrement pris en charge par la région Normandie qui assure une rémunération et une protection sociale tout le long du parcours. Ce dispositif est accessible aux normand.e.s en recherche d'emploi ou occupant un poste à temps partiel dans les situations suivantes :

- En démarche d'orientation ou de reconversion professionnelle
- En recherche d'accompagnement dans la mise en œuvre d'un projet professionnel

En sollicitation de renforcement de compétences transversales et générales.

Numéro unique de contact : 0 800 05 00 00

[Dispositif AVENIR - Parcours Métiers Normandie](#)



Fond d'Aide aux Jeunes

Le Fond d'Aide aux Jeunes est destiné aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 24 ans et est une aide du département. Le FAJ correspond à une aide entre 200 et 500€ par mois, maximum pendant 6 mois sur une période d'un an. Il concerne les aides à la mobilité, à la formation dans le cadre d'un projet professionnel validé, au logement et à la santé, cependant en fonction des situations.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Résider en Seine-Maritime (hors Métropole de Rouen Normandie → les jeunes résidant sur ce territoire doivent s'adresser à la Métropole)
- Rencontrer des difficultés à trouver un emploi, un logement ou à accéder aux soins
- Avoir un besoin urgent
- Ne pas pouvoir être aidé par ses parents

IMPORTANT : Les jeunes ayant un enfant ou les femmes enceintes ne sont pas éligibles au FAJ, cependant ils peuvent bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Pour bénéficier du FAJ, le ou la jeune doit se rendre à la Mission Locale la plus proche. Les comités locaux d'attribution se réunissent tous les quinze jours.

[Fond d'Aide aux Jeunes - Conseil Départemental de la Seine-Maritime](#)

Autres aides financières

Dispositif Tope là !

Cette aide financière du département de Seine-Maritime permet aux jeunes de 16 à 25 ans de financer un projet en lien avec leurs études, la formation ou la mobilité à hauteur de 400€ en contrepartie de 40h de bénévolat. Toutes les démarches sont à faire directement sur le site internet du département 76. Cette aide est proposée dans la limite d'un projet financé par jeune et de 1000 projets financés en tout par an.

[Dispositif Tope là ! - Conseil Départemental de la Seine-Maritime](#)

Fondation Giveka

Ces bourses sont destinées à des étudiant.e.s de nationalité française ou suisse ayant subi un accident, étant malades ou en situation de handicap avant ou après leur baccalauréat et rencontrant des difficultés financières. S'élevant à un montant de 5 000 €, cette aide est accordée par la fondation GIVEKA que les études soient réalisées en France ou à l'étranger. Ces bourses couvrent les dépenses liées à l'éducation, pas les frais médicaux ni de santé. Prenez contact avec le CROUS Normandie pour plus d'informations, il faut poser sa demande et fournir les justificatifs nécessaires avant le 30 novembre. Cette aide est cumulable avec les autres aides CROUS et renouvelable plusieurs fois.

La fondation se réunit 1 fois par an, en février et ne fournit pas de raison concernant l'attribution ou la non attribution des aides. Leur décision n'est donc pas susceptible de recours.

[Fondation GIVEKA - Etudiant.gouv.fr](#)



Autres aides financières

Bourse de thèse ADEME

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'ADEME accompagne et finance une cinquantaine de projets de recherche, de thèse et d'innovation par an.

Appel à projets Thèses - ADEME

Bourses Talents

Les Bourses Talents sont un soutien apporté aux préparationnaires présents dans des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » (4000€ de bourse annuelle). Et également aux personnes préparant un concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B ou qui sont inscrites dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale (IPAG/CPAG), en dehors d'une Prépa Talents et sous conditions de ressources (2000€ de bourse annuelle).

Il existe les bourses de la DGER, provenant du ministère de l'agriculture dans le cadre d'un stage à l'étranger ou une exploitation agricole allant de 250€ à 500€. De plus, pour la formation vétérinaire à Unilasalle, une bourse annuelle sur les 3 premières années de scolarité pour 100 % des élèves boursiers d'Etat ayant obtenu leur baccalauréat avec mention très bien (TB) : d'un montant de 75 % des frais de scolarité pour 8 étudiants (priorité étant donnée à l'échelon le plus élevé puis aux meilleurs dossiers) ; d'un montant de 25 % des frais de scolarité pour les autres étudiants ; des prêts à taux zéro, sans garantie, avec caution portée par l'école ; un accompagnement et une mise en relation des étudiants de 4e année souhaitant obtenir une indemnité d'études et un projet professionnel avec les collectivités territoriales ayant une politique d'aide à l'installation de vétérinaires en zones rurales (loi DDADUE 2021).

Bourses Talents - Fonction-publique.gouv



Prêts et aides privées

Prêt étudiant OSEO

Le prêt OSEO est un crédit à la consommation accordé par l'Etat. Il s'adresse à tout.e.s les étudiant.e.s de moins de 28 ans, sans aucune condition de ressources, ni aucune caution parentale ou d'un tiers.

Son montant maximal s'élève à 20 000 €, pour une durée de 2 à 10 ans, avec un taux d'intérêt fixé librement par les différentes banques.

Vous pouvez vous adresser aux banques suivantes :

CIC, Banque Populaire, Crédit mutuel, Société Générale et certaines Caisses d'Épargne.

[Prêt étudiant garanti par l'État | Service-Public.fr](#)

Fondations

Certaines grandes écoles accordent par leur Fondation d'anciens diplômé.e.s des bourses au mérite à leur étudiant.e.s. L'exonération des frais de scolarité peut être totale ou partielle.

Sponsoring

Certaines entreprises, en partenariat avec de grandes écoles financent les frais de scolarité d'un.e étudiant.e. En contrepartie l'étudiant.e devra travailler dans l'entreprise qui l'a parrainé.

Aide à la mobilité Parcoursup

C'est une aide de 500€ réservée aux lycéen.e.s boursier.ère.s sur l'année scolaire suivant l'obtention de leur Baccalauréat qui ont formulé et accepté au moins un vœu sur ParcourSup hors de leur académie d'origine.

Cette aide est accordée une fois l'inscription administrative validée par le futur établissement. Elle est versée en une seule fois au début de l'année universitaire. Si vous êtes concerné.e par cette aide, la plateforme ParcourSup vous l'indiquera : un bouton "mobilité" sera affiché en face du voeu correspondant à une formation en dehors de ton académie de résidence.

[Aide à la mobilité Parcoursup | etudiant.gouv.fr](#)

Aide à la mobilité en master

D'un montant de 1 000€, cette aide permet de faciliter la mobilité géographique des étudiant.e.s titulaires d'une licence pour changer d'académie afin de réaliser leur master. Eligibles sont les étudiant.e.s :

- Bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur ou sur critères sociaux.
- Bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le dispositif des aides spécifiques versées par le Ministère ou les établissements qui en relèvent

Et inscrit.e.s dans une autre région académique que celle où ils.elles ont obtenu leur licence.

Une demande est à déposer sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](#) sous la rubrique « Aide mobilité Master ». La demande doit être accompagnée de différents documents justificatifs.

[Aide à la mobilité en Master | etudiant.gouv.fr](#)



Mobilité Internationale

Aide à la mobilité internationale - AMI

L'aide à la mobilité internationale est versée dans le cadre d'une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'effectuer un stage international. Son montant est de 400€ maximum par mois. Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Séjour d'une durée entre 1 et 10 mois consécutifs
- Bénéficiaire d'une BCS ou d'une allocation annuelle
- En préparation d'un diplôme national relevant de la compétence du MESR dans un établissement d'enseignement supérieur public / qui a engagé une démarche de contractualisation avec l'État
- Le stage ou la formation à l'étranger doit faire partie de votre cursus d'études.
-

Une demande d'aide à la mobilité est à compléter et il sera nécessaire de constituer un projet de séjour d'études ou de stage international. Ces documents sont à retirer et à transmettre au service des relations internationales de l'établissement :

[Direction des Relations Internationales et de la Coopération - Université de Rouen Normandie](#)

Le chef d'établissement prendra sa décision en fonction du nombre de candidatures, de l'intérêt pédagogique de chaque projet ainsi que de leur conformité avec la politique internationale menée par l'établissement.

[Aide à la mobilité internationale d'un étudiant | Service-Public.fr](#)



Mobilité Internationale

Bourse ERASMUS +

La bourse ERASMUS + est une bourse accordée aux étudiant.e.s dans le cadre d'un projet d'étude dans une université de l'Union Européenne.

Pour en bénéficier vous devez effectuer une partie de vos études :

- Dans un pays étranger européen
- Auprès d'un établissement de l'enseignement supérieur
- Dans le cadre d'un échange inter-établissement.

La bourse Erasmus peut être attribuée à des étudiants en cas de stages et de semestres universitaires à l'étranger ou dans le cadre d'un échange établissement particulier ainsi qu'inter-établissements d'études supérieurs. Chaque établissement définit ses procédures et son propre calendrier.

Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement. Le montant varie de 300€ à 700€ environ par mois en fonction du pays et du type de mobilité. Attention, il vous faudra compter entre 6 à 12 mois de délai avant le début de votre séjour.

Il existe un complément de 250€ pour les personnes en situation de handicap (ou ALD) ou bénéficiaires des BCS échelon 6 et 7.

Bourse ERASMUS + - etudiant.gouv.fr



AIDES À LA MOBILITÉ

Mobilité Internationale

Pass Monde Normandie

Le Pass Monde est une aide à la mobilité individuelle de la Région Normandie pour les jeunes inscrit.e.s dans un établissement Normand, ou dont le domicile fiscal se situe en Normandie. Il vous aidera à partir en séjour d'études, mission d'études, stage, Service Volontaire Européen, Service Civique...

Vous pourrez en bénéficier sous certaines conditions de revenu et de durée de séjour. Le montant de l'aide est fixé annuellement et varie en fonction de la destination et du projet. Il en existe 4 types :

- Pass Monde Etudes Secondaires: pour les voyages avant les études supérieures
- Pass Monde Etudes Supérieures: formation supérieure de Bac+1 à Bac +5
- Pass Monde Volontariat: en service civique, en service européen ou en volontariat de solidarité internationale
- Pass Monde Initiative : pour les personnes ayant un projet personnel de mobilité en lien avec des thématiques d'intérêt général liées à la citoyenneté, la vie sociale et la vie économique

[Pass Monde | Région Normandie](#)



AIDES AUX SITUATIONS D'HANDICAPS

Etudiant.e.s en situation de handicap

Accompagnement scolaire

Quel que soit votre situation de handicap, un Espace Handicap ou référent.e handicap/discrimination, le Service de Santé Eudiant et l'association Handisup Normandie vous accueillent et vous accompagnent dans les démarches administratives.

- L'espace Handicap ou référent.e met en place avec vous, selon vos besoins, les dispositions nécessaires au bon déroulement de vos études :
- Aides pour les démarches lors de l'inscription, le logement, le transport, l'accompagnement pendant les cours, etc.
- Aides techniques : transcriptions en braille, usage de matériel spécialisé, enregistrements, cartes de photocopies.
- Aides humaines : preneurs de notes, tuteurs pédagogiques-méthodologiques, tuteurs d'accompagnement, lecteurs, interprètes LSF, codeurs LPC. Aménagement des cours et des examens en partenariat avec les responsables de filière, la Médecine Préventive, etc.

Aide AEEH - Allocation d'Éducation à l'Enfant Handicapé

L'allocation d'éducation à l'enfant handicapé est une prestation familiale financée par la Sécurité Sociale destinée à compenser les frais engendrés par l'éducation et l'apport de soins à un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et résidant en France de façon permanente. Le droit à l'AEEH dépend du taux d'incapacité de l'enfant apprécié par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). La demande est à réaliser auprès de la MPH. Son montant est de minimum 149,26 €.

[Allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(AEEH\) | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/education/education-a-l-enfant-handicapee-aeeh-1113.html)



AIDES AUX SITUATIONS D'HANDICAPS

Etudiant.e.s en situation de handicap

Aide PCH

La prestation de compensation du handicap est une aide financière versée par le département. Elle a été créée afin de rembourser les dépenses liées à une perte d'autonomie. Leur attribution est conditionnée par le degré d'autonomie de la personne, de son âge, de ses ressources et de sa résidence. La PCH peut être attribuée à vie si la condition ne peut s'améliorer, sinon elle est attribuée pour maximum 10 ans.

[Prestation de compensation du handicap \(PCH\) | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1333)

AAH - Allocation aux Adultes Handicapés

C'est une aide financière qui vous permet d'avoir un minimum de ressources pour vivre. Le taux d'incapacité (évaluation de votre handicap) doit être d'au minimum 80%, dans certains cas cela peut-être moins. Pour en bénéficier il faut avoir plus de 20 ans ou à partir de 16 ans si la personne n'est plus à la charge des parents, puis l'attribution de l'AAH dépendra de chaque situation. De plus, il faut un minimum de ressources pour y être éligible.

[Allocation aux adultes handicapés \(AAH\) | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1333)

Bourses Handinamique

Les bourses Handinamique ont pour vocation de financer des surcoûts liés à la compensation du handicap. La Fédé 100% Handinamique, qui octroie ces bourses est une association nationale qui accompagne et défend les droits des jeunes en situation de handicap pour une société plus inclusive. Les jeunes pouvant bénéficier de ces bourses doivent avoir moins de 35 ans, être inscrits en France dans un établissement de l'ESR ou bien être un lycéen en terminale souhaitant continuer ses études.

[Bourses - 100% handinamique](https://www.bourses-100-handinamique.com)



AIDES AUX SITUATIONS D'HANDICAPS

Etudiant.e.s en situation de handicap

Handipass'sport 76

Le Handipass'sport 76 est une aide financière accordée par le Département de Seine-Maritime pour les personnes en situation de handicap de plus de 16 ans. Celle-ci permet d'alléger le coût de l'inscription annuelle avec une prise en charge à 50 % pour un montant maximum de 60 €. Pour en bénéficier, il faut adhérer à une association sportive dont le siège social est situé en Seine-Maritime et affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports

[Handipass'Sport 76 - Département de la Seine-Maritime](#)



AIDES AUX SOINS

Santé et accès aux soins

Guide des ressources en santé de la FEDER

Retrouve l'ensemble des informations dont tu as besoin autour de ta santé ici !



Tu y trouveras des explications concernant les aides existantes mais aussi sur tout le système de santé de manière claire et abordable !



AIDES AU LOGEMENT

Logement

A Chacun son Igloo

Le Centre Régional d'Information et Jeunesse (CRIJ) a créé le guide "A chacun son Igloo" afin de retrouver toutes les informations nécessaires à un bon aménagement sur notre territoire ! Tu y retrouveras astuces, contacts et toutes les aides nécessaires à propos du logement étudiant !

[A Chacun son Igloo - CRIJ](#)

Lokaviz - CROUS

lokawiz.fr est une plateforme en ligne créée par le CROUS et le CNOUS qui permet de rechercher gratuitement tout type d'habitats : logements indépendants ou chez l'habitant, colocations, appartements, studios, chambres. C'est aussi un label qui garantit de la décence des logements privés toujours à proximité du lieu d'étude. Les offres de logement sont visibles de tous, toutefois, il faut être inscrit au préalable sur messervices.etudiant.gouv.fr pour pouvoir bénéficier des coordonnées du bailleur et ainsi prendre contact avec celui-ci.

[Lokaviz - CROUS](#)



AIDES AUX TRANSPORTS

Transports Nationaux et Aides Régionales

Abonnements SNCF

La carte Jeune est une carte de réduction destinée aux jeunes de 12 à 27 ans, qui garantit des réductions sur tous les trajets en train tout le long de l'année. Elle coûte 49 euros par an et est renouvelable jusqu'à la veille de ses 28 ans. Elle offre de nombreux avantages sur les voyages et services SNCF.

Carte avantage jeune - SNCF

AtoutMod

La carte AtoutMod permet de voyager à travers toute la Normandie. Il suffit de charger le titre de transport correspondant au mode de transport que vous voulez emprunter. Elle peut être établie dans les agences des réseaux partenaires et possède une validité de 7 ans.

AtoutMod - SNCF

TGV Max

TGVmax est un abonnement destiné aux voyageurs de 16 à 27 ans. Il permet de réserver gratuitement des billets pour n'importe quelle destination des TGV INOUI et Intercités et le tout en ligne pour un montant de 79€ par mois. Attention tout de même en souscrivant à l'offre, vous vous engagez à un minimum de 3 mois. La résiliation est immédiate au delà et engendre des frais de 15€.

TGV Max - SNCF



Transports Locaux

Réseau Astuce Rouen et Transurbain

La carte Astuce offre la possibilité de voyager à travers la Métropole de Rouen Normandie (y compris à Elbeuf). Elle est nominative et rechargeable avec les titres ou abonnements qui conviennent le mieux au déplacement prévu. Pour l'obtenir, il suffit de se rendre dans l'une des agences Astuce ou de réaliser la démarche en ligne depuis l'espace personnel. Le réseau Astuce propose aussi une flotte de vélo "Lovélo" pour faciliter les mobilités douces. Pour la ville d'Evreux vous pouvez vous diriger vers le réseau Transurbain. Pour les étudiant.e.s de moins de 26 ans, le coût de l'abonnement au réseau astuce est de 22,58€/mois sur la base d'un abonnement annuel. De plus, un système de fidélité a été mis en place qui permet de gagner des points à chaque validation de transport qui permettent par la suite de bénéficier d'offres chez des partenaires locaux. Pour Transurbain, l'abonnement annuel est de 180.00€.

[MyAstuce - Réseau Astuce](#)

[Tarifs - TransUrbain](#)

Permis à 1€ par Rouen

L'opération « permis à 1€ par jour » facilite le financement d'une formation à la conduite pour la catégorie de véhicule A et B. Le principe repose sur un prêt de l'état aux personnes dont l'âge est compris entre 15 et 25 ans. Le coût total de la formation ne change pas mais cela permet d'étaler les frais. Le principe est de rembourser 1€ par jour, soit 30€ par mois.

Pour en bénéficier tu dois contracter le prêt avec l'établissement financier et le rembourser selon ses capacités financières. Si le candidat est mineur, ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat.

[Permis à 1€ par jour - CER Rouen Normandie](#)



AIDES AUX TRANSPORTS

Transports Internationaux et Nationaux

Carte Jeune Air France

Toute personne âgée d'entre 12 et 24 ans peut obtenir la carte jeune Air France pour un montant de 49€ par an. En possession de cette carte vous aurez droit à des réductions sur les vols effectués par la compagnie AirFrance en France et en Europe allant jusqu'à 35% tout comme à des avantages exclusifs.

[Carte Jeune - Air France](#)



AIDES À LA RESTAURATION

Alimentation

Restauration CROUS

C'est la solution de restauration à la portée de toutes et tous. Tous les jours, le personnel des restaurants universitaires du CROUS élaborent des repas à 3,30€ pour les non-boursiers et 1€ pour les boursiers. A proximité des lieux d'études, vous pourrez manger sur place ou à emporter. De plus, pour les étudiant.e.s non-boursier.e.s en situation de précarité il est tout de même possible de bénéficier du repas à 1€ sous certaines conditions. Pour cela, vous avez jusqu'au 2 janvier de l'année universitaire pour faire votre demande. Au-delà, il sera nécessaire de prendre rendez-vous avec le service social de votre CROUS de rattachement afin que votre situation soit examinée.

[Restauration universitaire -Étudiants : comment faire votre demande pour bénéficier du repas Crous à 1€ ? - Service-Public.fr](#)

AMAP - Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne sont composées de groupes de consommateurs et producteurs locaux qui agissent pour une agriculture écologiquement saine, socialement équitable et économiquement stable, tout en permettant aux consommateurs d'acheter à un prix juste des produits alimentaires de qualités.

Ces AMAP proposent fréquemment des paniers de fruits et légumes dans des points relais de la ville à des prix très intéressants.

[Paniers de fruits et légumes - AMAP](#)



AIDES À LA RESTAURATION

Alimentation

Too Good To Go

Tous les jours, des tonnes de denrées alimentaires sont gaspillées, jetées ou perdues. Tout le principe de Too Good To Go repose sur la composition de paniers dit « surprise » composés des invendus du jour : des produits frais que le commerce ne pourra revendre le lendemain tel que des viennoiseries, yaourt ou légumes. Vous ne saurez donc pas exactement ce que vous allez manger.

[Sauvez des repas du gaspillage | Too Good To Go](#)

Phénix

Même principe : des commerces proposent des denrées au rabais. On géo-localise, on clique et c'est parti !

[Sauvez des repas du gaspillage | Phénix](#)

Frigo Magic

Il vous reste des aliments dans le frigo mais vous ne savez pas quoi en faire ? Vous manquez d'inspiration ? Cette application vous conseille des idées recettes en fonction de la liste d'aliments que vous renseignez. Le but ? Gagner du temps, faire des économies et surtout limiter le gaspillage.



AIDES À LA RESTAURATION

Alimentation

Carte CARE

Il s'agit d'une aide débloquée par le rectorat en accord avec le CROUS. Elle concerne les établissements n'ayant pas de conventions avec un lieu de restauration et situés à plus de 20 minutes d'un lieu de restauration à tarification modérée. Cela représente une aide de 20€/mois pour les étudiant.e.s non boursier.e.s et de 40€/mois pour les boursier.e.s. L'argent non utilisé à la fin du mois est gardé sur la cagnotte pour le mois prochain. Si vous êtes éligible, vous recevez un mail sur l'adresse mail que vous avez renseigné lors de votre entrée en formation qui vous informe de l'attribution de l'aide et vous indique comment en bénéficier. En effet, il s'agit d'une carte virtuelle rechargée automatiquement au début de chaque mois. L'application se nomme Up Cohésia.

ATTENTION : Vous ne pouvez acheter uniquement des repas déjà préparés avec cette aide (aucune boisson, ou autre aliment). De plus, cela ne fonctionne pas dans tous les points de vente alors veillez à avoir un autre moyen de paiement en prévision.

[une nouvelle aide pour la restauration - Service-Public.fr](#)

Délivraide

Il s'agit d'une antenne proposant des kits alimentaires ainsi que des produits hygiéniques totalement gratuits.

[Délivraide](#)



Épicerie itinérante de Rouen et sa Région

Il s'agit d'une épicerie solidaire créée par des bénévoles de la Banque Alimentaire afin d'apporter une aide alimentaire aux personnes isolées en campagne, dans les "zones blanches" non desservies ou mal desservies en matière d'aide alimentaire ainsi qu'aux étudiant.e.s en précarité, sur les campus de Rouen. Pour les étudiant.e.s, les points de distribution sont situés sur Mont-Saint-Aignan, Pasteur et Le Madrillet.

ei2r.fr

Cop1

À Rouen, Cop1 organise des distributions alimentaires gratuites chaque semaine. Les bénéficiaires peuvent récupérer un panier alimentaire en s'inscrivant au préalable sur le site de l'association. En plus de l'aide alimentaire, Cop1 propose également des distributions de vêtements, de produits d'hygiène et de fournitures scolaires. L'association offre également un accès à la culture et au sport, avec des activités gratuites telles que des sorties culturelles, des événements sportifs et des ateliers divers. De plus, Cop1 accompagne les étudiants dans leurs démarches administratives, juridiques et psychologiques, et les aide dans leur insertion professionnelle.

[Rouen | Cop1](http://Rouen|Cop1)



Aides financières pour l'obtention du BAFA

CNAF - Caisse Nationale des Allocations Familiales

La CNAF attribue à toutes et tous une aide de 200 € pour suivre la formation du BAFA.

Une aide de 200 € pour passer le Bafa - CAF

CAF Seine-Maritime

Une bourse complémentaire peut être attribuée pour les sessions d'approfondissement ou de qualification au BAFA. Selon le quotient familial celle-ci varie entre 300 et 500 € auxquels peuvent s'ajouter 50 € pour les sessions de perfectionnement portant sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.

La Caf vous aide à financer le BAFA

CAF Eure

Une bourse complémentaire de 500€ peut être attribuée pour les sessions de formation générale BAFA sans conditions de ressources.

La Caf vous aide à financer le BAFA



AIDES À L'EMPLOI

Aides financières pour l'obtention du BAFA

Bourse Région Normandie

Une bourse de 40 € est attribuée par la Région Normandie à tous les normands de 15 à 25 ans résidants ou en formation sur la région pour suivre la formation BAFA/BAFD. Cette bourse s'inscrit dans le dispositif Atouts Normandie, pour pouvoir en bénéficier, il faut s'acquitter de la somme de 10€ donnant droit à de multiples avantages supplémentaires.

[Atouts Normandie - Conseil Régional de Normandie](#)

Mutualité sociale agricole

Si vous relevez du régime général agricole, c'est à dire si vous êtes allocataire ou enfant d'allocataire de la Mutualité Sociale Agricole, vous pouvez obtenir une aide de 200 € pour passer une session de formation BAFA.

[BAFA - Mutualité sociale agricole](#)



Recherche d'emploi

Jobaviz - CROUS

Jobaviz est une centrale de jobs étudiants réservée aux personnes ayant le statut étudiant. L'inscription se réalise à l'aide du numéro INE. Cette plateforme regroupe des entreprises et des étudiant.e.s souhaitant trouver un emploi pour l'année ou seulement les vacances scolaires. De nombreux forums sont organisés par les établissements d'enseignement, les villes... Tu peux te renseigner auprès des missions locales !

[Jobaviz - CROUS](#)

Job-étudiant.net

Job-étudiant.fr propose des offres d'emplois pour les étudiant.e.s qui souhaitent des jobs étudiants, des stages, des jobs d'été, des emplois saisonniers et cela dans une large pluralité de secteur.

[Job-étudiant.net](#)



Atouts Normandie

Atouts Normandie est un dispositif pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans créé par la région Normandie. Elle combine le volet formation et le volet loisirs. Pour la somme d'adhésion de 10 euros les jeunes accèdent à un large panel d'avantages.

[Atouts Normandie - Conseil Régional de Normandie](#)

Unidays

Unidays est un site web accessible gratuitement aux étudiant.e.s du monde entier et donnant droit à des réductions sur multiples produits et services.

[MyUnidays - Unidays](#)

Office Education

Les étudiant.e.s obtiennent gratuitement Office 365 Education comprenant Word, Excel, Powerpoint, OneNote, Microsoft Teams et d'autres outils à l'aide de leur adresse mail étudiante.

[Office Education - Microsoft](#)

Départ 18-25 ANCV

L'Association Nationale des Chèques Vacances a créé une aide financière qui permet à celles-ci de s'accorder un temps de repos lors des vacances. Peuvent en bénéficier, les jeunes entre 18 et 25 ans réunissant les critères suivants : RFR inférieur à 17 280€

Un statut spécifique : bénéficiaire de bourse, en contrat d'apprentissage ou alternance, contrat aidé, inscrit.e dans une école de la deuxième chance, volontaire en service civique, bénéficiaires de la Garantie Jeune, suivie de l'Aide Sociale à l'enfance.



Départ 18-25 ANCV

L'Association Nationale des Chèques Vacances a créé une aide financière qui permet à celles-ci de s'accorder un temps de repos lors des vacances. Peuvent en bénéficier, les jeunes entre 18 et 25 ans réunissant les critères suivants : RFR inférieur à 17 280€

Un statut spécifique : bénéficiaire de bourse, en contrat d'apprentissage ou alternance, contrat aidé, inscrit.e dans une école de la deuxième chance, volontaire en service civique, bénéficiaires de la Garantie Jeune, suivie de l'Aide Sociale à l'enfance.

Départ 18-25 - ANCV

Douches municipales

A Rouen, 20 cabines de douche dont une accessible aux personnes à mobilité réduite sont mises à disposition gratuitement. Le savon et shampoing sont fournis. Elles sont destinées à toutes personnes en ayant besoin. A Evreux nous comptions 2 bains et douches publiques disponibles. A Elbeuf il y a le théâtre des bains douches.

Certains CCAS ou associations peuvent en mettre à disposition aussi.

Pass Sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison en cours. Cela s'adresse aux bénéficiaires de bourses ou aides annuelles du CROUS, de l'ARS, AEEH et AAH.

Pass Sport - pass.sport.gouv.fr



La Boussole des jeunes

Il s'agit d'un service numérique à destination des 15-30 ans qui a pour but d'aider les jeunes à trouver des services gratuits près de chez eux sur diverses thématiques : mobilités internationales, logement, santé, bien-être et bien d'autres encore.

[Boussole des jeunes - CRIJ](#)



LIEUX RESSOURCES

Nous avons regroupé une liste non exhaustive de lieux ressources vers lesquels tu pourras te rediriger en cas de questions, problèmes ou besoin d'accompagnement. N'hésite pas à les joindre !

CROUS

Acteur principal de la vie étudiante, le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et scolaires, a 7 missions : le logement (résidences CROUS, lokaviz...), la restauration les bourses et les aides sociales, l'international, les jobs étudiants (jobaviz...), et enfin la culture et la vie étudiante.

Service social du CROUS : 09 72 59 65 14

Accueil : 135, Boulevard de l'Europe du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Mail : service-social@crous-normandie.fr

Mission Locale

Chaque année, elles accueillent en moyenne 50 000 jeunes de 16 à 25 ans en Normandie, elles travaillent avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion.

Associations pour la solidarité

- Restos du Coeur
- Secours Populaire
- Sol'épi
- L'Autobus, Samu Social



Maison Départementale pour le Handicap

La Maison Départementale pour le Handicap est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, orienté en faveur des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels. Au sein de ce lieu unique, sont rassemblées l'ensemble des prises en charge de la personne en situation de handicap, adaptée à son âge, de l'enfance à l'âge adulte, et à sa situation personnelle, de la scolarité au milieu professionnel. La MDPH est chargée de l'instruction de l'ensemble des droits de la personne en situation de handicap. C'est par conséquent l'acteur principal à contacter lorsque vous vous trouvez en situation de handicap.

Il n'existe aucun critère d'admission : le degré d'incapacité, la nature ou l'origine du handicap ou même l'âge n'ont aucune importance. La MDPH vous accompagne non seulement dans les démarches administratives mais vous aide aussi à construire un réel projet de vie.

[Maison Départementale des Personnes Handicapées \(MDPH\) - Département de la Seine-Maritime](#)

Aide à la recherche d'emploi

Ce dispositif, mis en place par la mission locale, s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en situation d'emploi, ni dans un cursus d'études ou de formation. Ceux.celles-ci sont accompagné.e.s dans leurs démarches d'accès à l'emploi. L'accès à l'autonomie passe par l'emploi acquis après de nombreuses périodes d'essai qui permettent au jeune de forger leur expérience tout en confirmant leur projet professionnel. Ce n'est pas une simple aide financière mais un réel accompagnement du jeune dans son parcours.

Pour plus d'informations, contactez la mission locale la plus proche.

[Informations pratiques · Mission Locale de Rouen](#)



Établissement scolaire

Ton établissement scolaire est aussi d'une grande ressource, différents services de soins, sociaux, internationaux etc peuvent exister et répondre à tes questions ou te rediriger.

Autres ressources territoriales

- Agence Départementale d'Information sur le Logement ANLAJT - Association Normande pour le Logement et l'Accueil des Jeunes Travailleurs
- CCAS - Centre Communal d'Action Sociale
- CMS - Centre Médico-Social
- CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse
- FJT - Foyer des Jeunes Travailleurs
- France Terre d'Asile
- Médecins du Monde
- Mission locale de l'Agglomération de Rouen - Tél : 02 32 81 63 70
- Mission locale Caux Seine Austreberthe (Yvetot) - Tél : 02 35 95 01 43
- Mission locale Dieppe Côte d'Albâtre - Tél : 02 35 84 96 56
- Mission locale d'Elbeuf - Tél : 02 32 96 44 30
- Mission locale Pays de Caux - Vallée de Seine (Lillebonne) - Tél : 02 35 38 19 89
- Services Jeunesse des mairies / métropoles
- SSE - Service de Santé Étudiant



CONTACT PRESSE

Président de la FEDER

presidence@feder-rouen.org

07.49.50.77.66

**Vice-Président en charge des
affaires sociales de la FEDER**

affaires.sociales@feder-rouen.org